



contact@mairie-de-manou.fr
02.37.81.85.13
permanence : 06.19.97.95.19
2 rue Louise Koppe, Manou
CommuneManou
www.mairie-de-manou.com
Panneau Pocket

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Le lundi et le mardi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Le jeudi de 15h00 à 19h00



VERS LE SITE
DE LA MAIRIE
DE MANOU

l'œil de Manou

Édition
automne
hiver
2022-23



« LA MICRO-FOLIE »

Début septembre, la micro-folie a été inaugurée au sein de la bibliothèque de La Loupe. Elus et quelques passionnés étaient présents pour l'inauguration de cette grande nouveauté sur notre territoire.

« LA MICRO-FOLIE » mais qu'est-ce que c'est ?

C'est un musée numérique où sont diffusées des œuvres d'art présentes dans différents musées nationaux (exemple : Musée du Quai Branly...).

Ce musée numérique est le 3^e dans le Département d'Eure-et-Loir. Il est ouvert et accessible aux adultes et également aux enfants (aux mêmes horaires que la bibliothèque).

Une multitude d'outils est mis à disposition notamment vingt tablettes, un grand écran, des casques audio, des casques VR...

L'objectif premier de ce concept est de favoriser l'accès aux œuvres d'art à deux pas de chez vous ! Cette salle mobile « micro-folie » permet aussi, d'organiser des conférences, d'accueillir des artistes etc.

ARTS EN SCENE 2023

Informations de dernières minutes... Notre commune s'était portée candidate pour le dispositif Arts en scène 2023. Bonne nouvelle, notre candidature a été retenue pour la prochaine saison ! C'est avec beaucoup de plaisir que nous allons accueillir la compagnie « Sources Mixtes » avec leur représentation « Terristoires » le vendredi 12 mai 2023 à 18h30 dans le parc du Château. On vous en dévoilera plus dans les semaines à venir, mais vous pouvez, d'ores-et-déjà, réserver votre début de soirée autour d'une lecture théâtrale et musicale à Manou.

AGENDA

AUTOMNE-HIVER À MANOU

VENDREDI 14 OCTOBRE 2022
À PARTIR DE 21H

Soirée concert de Stéphane Guintini
Bar de la Grange

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

Soirée Beaujolais
Bar de la Grange

MARDI 1^{ER} NOVEMBRE 2022
15h30

Defilé Halloween
Place de Manou

SOIRÉES AU « BAR DE LA GRANGE »

Depuis quelques mois maintenant, Grégory Corbin vous accueille au Bar de la Grange. Après avoir servi des boissons fraîches en terrasse tout l'été, il est temps pour Gregory de vous accueillir lors des soirées d'Automne.

Il vous attend nombreux lors de la 1^{ère} soirée concert de Stéphane Guintini, guitariste, **le vendredi 14 octobre** à partir de 21h (sans réservation). Comme la tradition le veut, il serait bien difficile de se passer d'une soirée « Beaujolais » au Bar de la Grange. Rendez-vous donc **le vendredi 18 novembre** autour d'un verre de vin et des planches de charcuterie à déguster tous ensemble. (sans réservation).

Envie d'un petit croissant ? Du pain frais ? N'oubliez pas de passer votre commande, la veille, auprès de Grégory ! Un peu de patience... Notre bulletin municipal arrive prochainement. Nous vous ferons découvrir le petit quotidien de celui que tout le monde surnomme « Greg' ».

Ouverture du commerce : du mardi au vendredi de 7h30 à 13h et de 17h30 à 20h / le samedi et dimanche de 8h à 13h et de 17h30 à 20h.

DEFILÉ HALLOWEEN

Tu veux te déguiser, en squelette, fantôme ou encore en momie ? Tu veux effrayer les copains et défiler dans les rues de Manou ? Alors, rejoins-nous* le mardi 1^{er} novembre à 15h30 sur la Place de Manou pour une petite balade effrayante et surtout pour récupérer un maximum de bonbons !

Avis aux habitants de Manou qui sont situés rue Louis Houde, rue Louise Koppe, rue du Charme, chemin du Boullay Bellisseaux, chemin de la Mission... On vous remercie de préparer quelques sucreries pour la plus grande joie de nos petits monstres bien sympathiques...!

*présence d'un adulte obligatoire

PERMANENCE CONCILIATEUR

Vous avez un conflit avec votre voisin, un problème sur votre contrat de travail, un souci entre locataire et propriétaire? Faites-vous aider grâce à un conciliateur de justice. Son rôle est d'aider deux personnes à trouver un accord amiable pour régler les conflits. Contrairement à une médiation, la sollicitation d'un conciliateur de justice est une procédure entièrement gratuite.

Le conciliateur s'efforce de mettre en place un dialogue constructif entre les parties.

Afin d'éclaircir dans quelles situations il peut vous venir en aide, nous vous donnons ci-dessous quelques exemples concrets :

- En cas de problèmes de voisinage : bornage, droit de passage sur un chemin commun, mur mitoyen... Le conciliateur vous informera des droits et obligations de chacun et vous accompagnera dans la résolution de votre conflit à l'amiable, sans intervention d'un juge.
- En cas de différends concernant le logement : qu'il s'agisse d'un conflit entre propriétaires (dans une copropriété par exemple), entre propriétaire et locataire ou entre locataires...
- En cas de litiges liés au droit à la consommation : contestation de factures, impayés, litige avec l'assurance, votre banque...

Si vous êtes concernés par l'un de ces cas, n'hésitez pas à joindre le 02.37.81.38.93 pour prendre un rendez-vous avec le conciliateur de justice qui assure une permanence à la Maison France Services de La Loupe chaque 3^e lundi après-midi de chaque mois.

VENTE DE CALENDRIERS – SEPUR

Depuis 2014, la collecte des déchets en porte-à-porte était assurée par la société «Véolia» qui interdisait la traditionnelle vente des calendriers des agents de collecte en fin d'année.

En 2022, le marché public a été renouvelé. Le SIRTOM a retenu la société SEPUR pour la collecte du porte-à-porte. La politique de cette société concernant les étrennes est différente de la précédente.

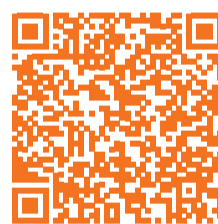
De ce fait, vous allez être sollicité par les agents de collecte pour la vente des calendriers 2023. Les agents devront obligatoirement procéder au porte-à-porte avec leur tenue de travail (logo SEPUR) afin d'éviter le passage de « faux » agents de collecte.

PROTÉGER LES HAIES pour reconquérir le bocage percheron*

Les haies et le bocage sont des composantes principales des paysages du Perche et ne manquent pas d'atouts. En plus de lutter contre le vent et l'érosion des terres, les haies favorisent l'infiltration des pluies et empêchent le dessèchement du sol et des plantations tout en créant un microclimat favorable. Elles protègent les bâtiments, les cultures et le bétail, procurent refuge et nourriture aux espèces auxiliaires de culture. Elles fournissent de l'énergie, sous forme de bois déchiqueté, géré localement et durablement, dont la vente procure une source de revenus complémentaires. Ce sont donc des alliées précieuses, notamment dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Qu'ai-je le droit de faire? Quelles sont les pratiques autorisées? Il peut être parfois compliqué de s'y retrouver entre les différentes réglementations qui encadrent la protection des haies. Le guide Les dispositifs de protection des haies du Perche, édité par le Parc en 2018 et disponible en ligne, permet de répondre à vos questions et d'avoir un panorama complet sur la réglementation en vigueur et trouver le dispositif le plus adapté à vos haies.

CONSULTEZ :
LES DISPOSITIFS
DE PROTECTION
DES HAIES
DU PERCHE



ECURIES DU MOULIN À VENT

Les vacances scolaires approchent à grand pas !

Comme à l'habitude Coralie, responsable des Ecuries du Moulin à Vent, propose des stages d'équitation du lundi au vendredi durant les 2 semaines.

- Pour les petits et débutants, de 10h à 12h (tarif : 25 euros).
- Pour les plus grands et confirmés, de 14h à 17h (tarif : 35 euros).

Les inscriptions sont ouvertes auprès de Coralie : 06 66 77 56 65

Ces mêmes stages seront également proposés aux vacances de Noël.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Un nouveau fonctionnement
à partir de la rentrée !

Pour tous vos déplacements sur tout le territoire de la Communauté de Communes Terres de Perche : Les mardis et les samedis • Horaires libres de 9h à 19h • Tarif unique par trajet : 2€ Trajets au départ de votre domicile. Un point d'arrêt minimum dans le bourg des 22 communes. Plusieurs arrêts possibles à La Loupe & à Thiron-Gardais • Réservation : 06 52 75 82 86 Renseignements : 06 85 70 43 36

Comment ça marche ?

- 1/ J'achète à l'avance mon bon de transport Dans un des points de vente • Prix du bon de transport valable pour un trajet : 2€
- 2/ Je réserve mon trajet par téléphone • au plus tard la veille avant 18h au 06 52 75 82 86
- 3/ J'effectue mon déplacement • RDV au domicile à l'heure réservée • Remise au conducteur d'un bon de transport rempli • 1 bon pour l'aller • 1 bon pour le retour

Où acheter les bons de transport ?

- Espace France Services de Thiron-Gardais • Tél. 02 37 49 49 48
- Mairie de Combres • Tél. 02 37 29 57 96
- Mairie de Frazé • Tél. 02 37 29 50 52
- Mairie de Saintigny (St Denis d'Authou) • Tél. 02 37 49 40 43
- Mairie de La Loupe • Tél. 02 37 81 10 20
- Mairie de Champrond-en-Gâtine • Tél. 02 37 49 80 20
- Mairie de Fontaine-Simon • Tél. 02 37 81 83 02
- Mairie de St Victor-de-buthon • Tél. 02 37 81 15 04

Bon de transport gratuit détachable pour le 1^{er} essai

(Valable pour un aller et un retour)

Nom

Prénom

Commune de résidence

Lieu de destination

Jour

Aller Retour

Réservation : 06 52 75 82 86

Bon à remettre au chauffeur lors de la prise en charge à domicile